



Bulletin d'adhésion à remplir et remettre à un(e) Délégué(e) Syndical(e) ou à renvoyer à l'adresse ci-dessus

Nom				Prénom		
Adresse personnelle						
Code postal			Ville			
Adresse mail personnelle						
Statut (contractuel / vacataire GIP, MAD, détaché)					Catégorie	
Année d'embauche ou d'affectation à l'agence			Fiche emploi			
Fonctionnaire	Grade			Corps		

Adhérer à un syndicat c'est le droit de chaque salarié :

Adhérer au SNEFIE-FO c'est adhérer à l'indépendance et à un syndicat de revendications. Vous syndiquer, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

Une adhésion, c'est une carte et une cotisation mensuelle

Cotisation mensuelle = barème en fonction de votre Fiche Emploi.

Carte : montant à régler dans sa totalité quel que soit le nombre de mois et la quotité de travail.

Pour connaître le montant de votre adhésion, reportez-vous au dos du bulletin

Collègues à temps partiel : vous adhérez au prorata de votre quotité de travail

J'adhère au SNEFIE-FO pour 2023 :

Catégorie de cotisation : Cat. 1 <input type="checkbox"/> Cat. 2 <input type="checkbox"/> Cat. 3 <input type="checkbox"/> Cat. 4 <input type="checkbox"/> Durée : 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> Quotité de travail : Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel : % <input type="checkbox"/>	Montant€
---	-----------------------

Date:

Signature :

A quoi sert votre adhésion ?

Votre adhésion permet de financer de manière solidaire l'activité du SNEFIE-FO, l'UD-33 à laquelle nous sommes rattachés, ainsi qu'au niveau national notre Fédération la FNEC-FPFO, et la FGF-FO.

Vous bénéficiez aussi du contrat MACIF qui protège des risques dans le cadre des activités syndicales et de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Votre adhésion est déductible à hauteur de 66 % de votre impôt sur le revenu que vous soyez imposable ou non



Catégorie de cotisation

Cat. 1 : Assistant(e) administratif(ve) / Gestionnaire d'accueil, logistique et infrastructure

Cat. 2 : Chargé(e) de promotion territoriale / Gestionnaire de ressources / Assistant(e) de direction / Chargé(e) d'accompagnement des projets / Chargé(e) d'audit

Cat. 3 : Ingénieur(e) / Chargé(e) de ressources, de qualité, de formation, d'études, de communication / Conseiller(e) et Coordinateur(trice) technique / Informaticien(ne)

Cat. 4 : Responsable sectoriel et SIC / Cadre dirigeant, de direction / Agent comptable

Barème 2023 (cotisations + carte)

2022	Après déduction fiscale		6 mois	3 mois
	12 mois	Coût réel 12 mois		
Cat. 1	108,58 €	36,92 €	59,14 €	34,42 €
Cat. 2	116,38 €	39,57 €	63,04 €	36,37 €
Cat. 3	132,58 €	45,08 €	71,14 €	40,42 €
Cat. 4	149,98 €	50,99 €	79,84 €	44,77 €

Calcul pour les collègues à temps partiel

Cotisations			
2022	12 mois	6 mois	3 mois
Cat. 1	98,88 €	49,44 €	24,72 €
Cat. 2	106,68 €	53,34 €	26,67 €
Cat. 3	122,88 €	61,44 €	30,72 €
Cat. 4	140,28 €	70,14 €	35,07 €

Quotité de travail : % // **Carte 2023 :** 9,70 €

Montant : cotisations € X quotité % = € + 9,70 € =€

Comment régler votre adhésion ?

Vous pouvez régler en une ou 3 fois par virement

	Banque	Guichet	N° Compte	Clé
RIB	13306	00270	23072781252	88
IBAN	FR76 1330 6002 7023 0727 8125 288			

Par chèque, à l'ordre de SNEFIE-FO, en trois fois maximum, en précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée.

Quand vous seront remis votre carte d'adhérent et votre attestation fiscale ?

Votre carte d'adhérent et une attestation fiscale vous seront envoyées ou remises par un Délégué Syndical.

.....
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNEFIE-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snefief@gmail.com